



LOCAL STATEMENTS

MOE UE Madagascar 2018: Une participation pacifique des citoyens avec une amélioration du scrutin au second tour pour départager deux anciens présidents

Déclaration préliminaire

« Une participation pacifique des citoyens avec une amélioration du scrutin au second tour pour départager deux anciens présidents »

Antananarivo, 21 décembre 2018

Cette déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est publiée avant la fin du processus électoral et présente principalement les développements électoraux jusqu'au second tour. Elle doit être lue conjointement avec la Déclaration préliminaire du premier tour. Des étapes essentielles restent à accomplir, notamment l'annonce des résultats et le traitement du contentieux éventuel. La MOE UE n'est en mesure de se prononcer que sur les observations effectuées jusqu'à ce stade du processus, et publiera ultérieurement un rapport final comprenant une analyse complète du processus et des recommandations pour les élections à venir. La MOE UE pourra faire des déclarations ultérieures sur l'avancement

du processus en cours si elle le juge approprié.

RÉSUMÉ

- Les citoyens malgaches, moins mobilisés qu'au premier tour, ont voté dans une atmosphère pacifique lors d'un scrutin bien maîtrisé et transparent pour départager deux anciens présidents, et consolider le processus démocratique de leur pays.
- Comme au premier tour de l'élection présidentielle, le second tour du 19 décembre, opposant les candidats Andry Rajoelina (n°13) et Marc Ravalomanana (n°25), s'est déroulé dans le calme et sans incidents majeurs tout en mobilisant moins d'un électeur sur deux. Les autorités ont respecté la neutralité telle que demandée par le gouvernement. Les forces de l'ordre ont sécurisé le processus avant, pendant et après l'élection. Les conditions climatiques saisonnières propices à de fortes pluies voire à des cyclones ne sont pas venues perturber ni les préparatifs, ni le scrutin.
- Le 30 novembre, au lendemain de la proclamation des résultats définitifs du premier tour par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a tenu un cadre de concertation avec les parties prenantes. Elle a annoncé des mesures pour améliorer l'efficacité du processus électoral, entre autres: (i) le renforcement des capacités de membres des bureaux de vote et des membres des sections du recensement matériel des votes (SRMV), (ii) la mise en place d'un audit international du logiciel de traitement des résultats, et (iii) la transparence dans les dispositifs de traitements des résultats aux niveaux des SRMV et de la CENI.
- La MOE UE félicite la CENI d'avoir conduit du 3 au 6 décembre l'audit indépendant et international de son logiciel de traitement des résultats en présence des techniciens représentants des candidats. La restitution publique de cet audit le 7 décembre, suivie de la prise en compte des recommandations de court terme, ont constitué un nouveau gage de confiance dans la volonté de la CENI de publier des résultats fiables.
- Au moment de la publication de cette déclaration préliminaire, la MOE UE relève que la quasi-totalité des 119 SRMV poursuivent leurs travaux. Dans ce contexte, la MOE UE appelle la CENI à observer le même esprit de transparence en continuant à faciliter l'observation des activités dans les SRMV.
- Les candidats se sont lancés dans des activités de précampagne en remerciant leurs électeurs respectifs. La campagne a débuté le 4 et s'est terminée le 17 décembre. Les candidats ont adopté une stratégie différente de celle du premier tour en favorisant des contacts de proximité et le porte-à-porte. La campagne s'est caractérisée par moins d'événements de divertissement et plus de contenu et de messages ciblés reprenant et expliquant les programmes des deux candidats. La MOE UE a constaté le respect du silence électoral dans les 21 régions de sa couverture.

- Lors du second tour, le Collectif des candidats s'est scindé en trois groupes : ceux défendant la neutralité, ceux soutenant le candidat Andry Rajoelina (n°13), et les plus nombreux se ralliant au collectif « K25 » du candidat Marc Ravalomanana (n°25). Le candidat Hery Rajaonarimampianina (n°12), arrivé troisième, a choisi de ne soutenir aucun des deux candidats.
- Cinq paramètres, entre autres, ont amélioré et facilité la conduite des opérations de vote à savoir : (i) le fort taux de distribution des cartes d'électeur avant la date du scrutin, (ii) l'option décidée par la CENI d'autoriser les électeurs à voter dès lors qu'ils étaient en possession d'une pièce d'identité et inscrits sur la liste électorale, (iii) l'expérience enregistrée par les membres de bureaux de vote et les électeurs suite au 1^{er} tour, (iv) le renforcement des capacités mis en place par la CENI, et enfin (v) un processus simplifié, notamment pour le dépouillement, avec deux candidats et non 36 comme au premier tour.
- La MOE UE a observé des opérations électorales menées avec méthode et transparence dans un climat calme. La Mission a été encore témoin, de rares cas d'électeurs autorisés à voter sans fournir les bons justificatifs tout en étant inscrits sur les listes, et de listes électorales non distribuées dans les bureaux de vote destinataires. La phase de dépouillement a été mieux maîtrisée, bien que de nouveau la MOE UE regrette que les PV n'aient été affichés que dans deux cas sur cinq.
- La MOE UE informe qu'à la veille du scrutin, elle a reçu diverses allégations des candidats s'accusant mutuellement de préparer « des fraudes ». Ces allégations se sont multipliées jusqu'au soir du scrutin et ont marqué un contraste flagrant avec le comportement responsable des forces de sécurité et des citoyens malgaches. Le même soir, les deux candidats ont déclaré être convaincus de leur victoire.
- La MOE UE déplore l'assassinat de deux membres d'un bureau de vote situé dans le district d'Ankazoabo de la région d'Atsimo-Andrefana survenu dans la nuit précédant le vote, suite à des actes de banditisme.
- La MOE UE relève que dans certaines localités, des incidents ou des difficultés techniques ont été reportés dans les médias et les réseaux sociaux le jour du scrutin, mais non constatés par la MOE UE, notamment : (i) l'usage de bulletins pré-cochés, (ii) l'usage de fausses cartes nationales d'identité voire enfin, (iii) des incitations à voter pour tel ou tel candidat.
- Le Comité national pour l'observation des élections (KMF-CNOE), la Commission épiscopale Justice et Paix et Liberty 32 ont reconduit leur partenariat dans l'observation nationale avec une couverture nationale rassemblant près de 3 500 observateurs. L'Observatoire *Safidy* a redéployé 7 300 observateurs.
- La MOE UE reconnaît les efforts de communication de la HCC concernant la compilation des résultats du premier tour et la publication de ces derniers par bureau de vote. La MOE UE constate aussi les efforts de la HCC pour améliorer ses procédures de ramassage des plis électoraux afin de réduire les délais de traitement et l'encourage à poursuivre ses travaux dans l'esprit des lois.
- Lors du second tour, la participation des femmes est restée faible et leur présence dans les postes de décision demeure marginale. Par ailleurs, les droits des personnes handicapées ont été insuffisamment pris en compte pendant la journée

électorale.

- Pendant la campagne, les médias audiovisuels publics ont couvert d'une manière égale les deux candidats conformément aux calendriers et dispositions de la CENI. Quant à la couverture des médias privés, elle a été partielle.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente à Madagascar depuis le 22 septembre 2018, suite à l'invitation du gouvernement de la République de Madagascar. La mission est dirigée par le Chef observateur Cristian Preda, membre du Parlement européen. La mission a déployé un nombre total de 102 observateurs et analystes provenant de 28 États membres de l'Union européenne, de Norvège et de Suisse. Ces observateurs ont été déployés afin d'évaluer le processus électoral au regard de la législation nationale de Madagascar, des instruments légaux internationaux et régionaux ainsi que les engagements politiques caractérisant des élections démocratiques. Une délégation du Parlement européen, conduite par la députée européenne Lidia Joanna Geringer de Oedenberg s'est aussi jointe à la mission et adhère à cette déclaration préliminaire. Le jour de l'élection, les observateurs ont visité environ 577 bureaux de vote afin d'observer le vote et le dépouillement. Cette déclaration préliminaire est rendue publique avant la fin du processus électoral. Une évaluation finale et complète reposera sur l'observation des dernières phases du processus, notamment la consolidation des résultats, et sur l'observation du contentieux électoral. La mission d'observation électorale de l'Union européenne reste dans le pays afin d'observer la phase post-électorale du processus. Celle-ci publiera un rapport final, dans les deux mois suivant la fin du processus, contenant des recommandations. La MOE UE est indépendante dans ses analyses et ses conclusions. Elle est signataire de la Déclaration de principe sur l'observation électorale internationale rédigée sous l'égide des Nations-Unies.

Observations préliminaires

CONTEXTE POLITIQUE

Bipolarisation du paysage politique

Suite aux résultats du premier tour positionnant Andry Rajoelina (n°13) avec 39,23 % et Marc Ravalomanana (n°25) avec 35,35 % pour le second tour, des réactions divergentes et contradictoires, parfois décrédibilisant le processus du premier tour ont été exprimées. Les candidats ont accepté les résultats.

Les candidats recalés du premier tour sont sortis de leur silence à l'approche du début

de la campagne électorale pour se positionner pour le second tour. Les camps des candidats qualifiés se sont focalisés sur les préparatifs du second tour avec des réunions d'alliances et des ateliers d'amélioration de la stratégie de campagne électorale.

Le candidat Hery Rajaonarimampianina (n°12), arrivé troisième au premier tour avec 8,82 % des suffrages exprimés, a choisi de ne soutenir aucun des deux candidats. Les 33 autres candidats ont obtenu 16,40 % des suffrages exprimés. Le Collectif des candidats (Collectif) s'est scindé en trois groupes : (i) les adeptes de la politique du « ni...ni » optant pour la neutralité et ne donnant aucune consigne de vote à leurs partisans et laissant une liberté d'alliance à leurs démembrements au niveau local ; (ii) ceux soutenant le candidat Andry Rajoelina (n°13) ; et, (iii) les plus nombreux se ralliant au candidat Marc Ravalomanana (n°25) sous le Collectif du « K25 ».

Renforcement de la sécurisation du processus

Le 28 novembre, le gouvernement a pris acte des résultats officiels de la HCC. Le Président par intérim a invité les membres de son gouvernement en particulier ceux proches d'un des deux candidats, à prendre de la hauteur et à poursuivre leurs missions dans la cohésion, la dignité et la sagesse, en gardant à l'esprit la neutralité de l'exécutif et les intérêts suprêmes de la Nation. Ainsi, dans le but d'améliorer l'organisation du second tour, des directives ont été émises pour que tous les fonctionnaires renforcent leur implication afin d'assurer la neutralité et le bon fonctionnement des institutions. Le 13 décembre, lors du conseil des ministres, le Chef de l'Etat a été informé du plan de déploiement d'envergure des forces de l'ordre et de sécurité, et, des mesures de sécurisation du processus, avant, pendant et après les élections. La MOE UE a constaté et suivi la mobilisation régulière et permanente de l'État-major Mixte Opérationnel (EMMO) pour une sécurisation efficace de la campagne dans les 21 régions observées.

En outre, dans le cadre de l'accompagnement du processus électoral, le Conseil pour la Réconciliation Nationale (CFM) avec d'autres parties prenantes a organisé le 6 décembre un atelier de prévention des crises électorales pour renforcer les valeurs liées à la démocratie, à la non-violence et à la paix dans le système électoral. Des recommandations ont été émises afin de prévoir une politique préventive pour neutraliser toute déstabilisation éventuelle du second tour.

CADRE JURIDIQUE

L'absence du plafonnement du financement de la campagne demeure un sujet critique

Le décret fixant les modalités d'organisation du second tour de l'élection présidentielle

a été publié conformément aux dispositions légales. Le cadre juridique est généralement conforme aux obligations et engagements régionaux et internationaux en matière d'élections démocratiques auxquels Madagascar a adhéré. Toutefois, la MOE UE rappelle que les délais de recours pour le contentieux électoral sont jugés trop courts et souligne encore une fois l'absence de règles relatives au plafonnement du financement de la campagne. L'arrêté interministériel n°28400/2018 du 15 novembre, relatif aux modalités de la tenue du contrôle des comptes de campagne des candidats ainsi que le guide annexé, a complété un peu tardivement dans le processus, le cadre légal et réglementaire applicable aux manipulations des fonds servant à la campagne électorale.

Pour le premier tour, la vérification des résultats par la HCC n'a pas apporté de changements substantiels aux résultats provisoires publiés par la CENI

La HCC a commencé le contrôle et la vérification des procès-verbaux le 10 novembre en utilisant son propre logiciel fondé sur les résultats des procès-verbaux reçus directement des bureaux de vote. La HCC a également procédé au contrôle, recomptage et validation des bulletins dûment qualifiés de « blancs et nuls » dans 133 bureaux de vote afin de respecter l'intention de vote de l'électeur. Ce redressement a été traduit par la validation de 4 379 voix réparties de fait sur des candidats, ce qui n'a pas affecté significativement les résultats. Le traitement de vérification des résultats par la HCC n'a pas apporté de changements substantiels aux résultats provisoires publiés par la CENI. Malgré l'absence de dispositions législatives relatives aux modes opératoires, la MOE UE reconnaît le professionnalisme démontré par la HCC tout au long du processus.

La HCC a continué à informer le public par voie de communiqués : (i) le 19 novembre sur le principe des jours francs aux délais fixés par la loi, un principe qui va être maintenu pour les délais du second tour; (ii) le 21 novembre sur le travail effectué par la HCC; (iii) le 28 novembre sur le discours du président de la HCC; (iv) le 3 décembre sur la précision des dates de la campagne du second tour ; (v) le 7 décembre pour démentir les fausses informations véhiculées par certains médias sur la date de la proclamation des résultats définitifs du second tour; (vi) le 11 décembre pour rappeler les principes et les moyens de la campagne électorale ; et, (vii) le 13 décembre pour rappeler aux parties prenantes et aux citoyens de faire preuve de vigilance afin de prévenir la pratique de fraude électorale. La MOE UE constate le silence de la HCC sur la décision prise par la CENI d'autoriser les électeurs inscrits de voter avec une pièce d'identité et sans carte d'électeur.

ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Evaluation du premier tour

Dès le 19 novembre, soit 48 heures après la publication des résultats provisoires, la CENI et ses démembrements a concentré leurs efforts sur les évaluations du premier tour, le traitement d'activités administratives, et les préparatifs pour le second tour. Les commissions électorales de districts (CED) se sont astreintes : (i) à régler l'ensemble des paiements des indemnités des membres des bureaux de vote, ainsi que les dépenses d'actes logistiques, (ii) à collecter et stocker pour inventaires les matériels électoraux du premier tour à réutiliser pour le second tour, (iii) à préparer les listes électorales du second tour. Après une rencontre le 19 novembre entre le Bureau, les directeurs et certains chefs de sections pour dresser les actions à entreprendre, la CENI a organisé les 23 et 26 novembre des réunions portant d'une part sur les évaluations de l'organisation du scrutin premier tour et de la conduite du traitement des résultats provisoires, et d'autre part sur les préparatifs du second tour. Le 27 novembre, la CENI et le projet SACEM du PNUD ont mutualisé leur évaluation et les actions à entreprendre.

Renforcement des capacités pour le second tour

La MOE UE salue la rapidité et l'objectivité avec lesquelles la CENI a organisé, dès le 30 novembre, la première réunion de concertation post-premier tour réunissant près de 120 participants. La première phase de renforcement de la formation des membres des bureaux de vote s'est conduite du 6 au 11 novembre, auprès, entre autres, des présidents des CED. Pour ce faire, la CENI a produit des aide-mémoires des tâches essentielles, avec un accent particulier sur le remplissage des procès-verbaux. Ensuite, les CED ont procédé aux formations auprès des commissions électorales de communes et des membres des bureaux de vote selon un calendrier concomitant avec les déploiements des kits électoraux. La MOE UE a constaté que nombre de ses formations ont été jugées utiles et pertinentes par les bénéficiaires. Dès 10 au 12 décembre, les renforcements des compétences ont été proposés aux chefs de centres informatiques de district (CID) et aux présidents des sections de recensement matériel des votes (SRMV).

L'appui sud-africain accentué pour la logistique électorale du second tour

La logistique électorale de la CENI du second tour repose à nouveau sur l'appui apporté par l'imprimeur basé en Afrique du Sud, responsable non seulement des imprimés électoraux dont les 10 300 000 bulletins uniques, mais aussi du colisage par bureau de vote. La livraison de ces imprimés s'est déroulée conformément au chronogramme de la CENI, à savoir le 6 décembre. L'innovation par rapport au premier tour a consisté pour la CENI de solliciter l'appui de moyens aériens sud-africains afin de déployer les kits électoraux non seulement dans la capitale mais aussi dans cinq localités provinciales. A partir du 7 décembre, les CED, sous la supervision de la CENI, sont devenues responsables de la distribution des kits leur étant destinés.

Enfin, pour le ramassage des plis, des bureaux de vote vers les SRMV et de ces

dernières vers la capitale, la MOE UE salue les soutiens logistiques apportés par la Communauté des Etats d'Afrique Australe (SADC) avec la mise à disposition d'un hélicoptère, et par l'Angola qui a offert un don destiné au transport. Ces soutiens devaient renforcer les dispositions mises en place par le gouvernement pour assister la CENI.

Sensibilisation des électeurs

Des initiatives de sensibilisation ont été mises en place par la société civile lors du premier tour sans que n'ait été dressé de bilan. La MOE UE relève les retours d'expériences de l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique (EISA) dans son appui aux organisations locales de la société civile. Ainsi, tout en faisant état de délais courts et ressources insuffisantes pour déployer des activités au premier tour limitées à la période du 15 octobre au 1 novembre, EISA a évalué que dans les 299 communes rurales d'intervention sur un total de 1 695 communes (13,5 %), les populations associaient les organisations locales à la CENI, et ne comprenaient pas toujours ces interventions.

Pour le second tour, les organisations locales soutenues par EISA ont débuté dès le 5 décembre leurs activités dans leurs communes de responsabilités respectives - dans autant de communes rurales qu'urbaines, et les ont achevées selon les localités le 15 décembre, en promouvant le message « du pouvoir de voter », tout en s'appuyant sur de supports spécifiques approuvés par la CENI à l'instar des options pour voter sans carte d'électeur. Les volontaires de KMF/CNOE, désireux de fournir des activités de sensibilisation entre les deux tours, sont restés de nombreux jours sans activité en attente de directives et de ressources financières. En dehors, entre autres, de la poursuite de ses animations de quartiers conduites au premier tour, le projet FANOA a aussi élargi ses activités à des émissions radios et TV coproduites avec des journalistes de chaînes nationales et régionales, des animations de masse dans les gares routières avec les chauffeurs de taxis, et, dans les chefs-lieux de régions dans sa zone d'intervention.

Durant cette phase préparatoire du second tour, la MOE UE relève que la CENI a été particulièrement active en termes de communication dès le soir du jour de la proclamation des résultats du premier tour par la HCC, en publiant de nombreux communiqués ou *posts* sur sa page Facebook, en organisant une conférence de presse le 14 décembre, et en répondant à des interviews. Enfin, la CENI, contrairement au premier tour, a sensibilisé les électeurs par envoi de SMS les incitant à aller retirer leur carte d'électeur.

INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

Une absence d'états de distribution des cartes par localité malgré des efforts certains de distributions

La MOE UE relève que dès début décembre, le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (MID) a ordonné aux chefs de *fokontany* de prendre part activement avec les autres membres des commissions locales de recensement des électeurs (CLRE) à la distribution des cartes d'électeur. Ces instructions du MID, absentes dans les préparatifs du premier tour, ont été accompagnées de visites de terrain dont l'objectif consistait aussi à régler tout ou partie des règlements d'indemnités aux chefs de *fokontany*. Les chefs de *fokontany*, aussi présidents des CLRE placées sous la responsabilité des démembrements de la CENI, ont reçu des instructions comparables de la part de la CENI et ses démembrements.

Les opérations de porte à porte conduites par les membres de CLRE pour distribuer les cartes se sont montrées plus efficaces. La MOE UE regrette non seulement que dans certaines localités les délégués des candidats aient participé à la distribution des cartes d'électeur, mais aussi que la CENI avec ses démembrements, n'aient pu être en capacité d'établir un mécanisme permettant de publier des états de distribution des cartes d'électeur par localité. Dans ce contexte, la MOE UE s'interroge comment la CENI a pu estimer que moins de 400 000 le nombre de cartes restant à distribuer à une semaine du scrutin. Toutefois, la MOE UE salue les initiatives de certains démembrements de la CENI d'avoir demandé aux chefs de *fokontany* de leur faire parvenir les cartes de personnes décédées.

Nonobstant le fort taux de distribution des cartes avancé par la CENI, plus de 95 % à une semaine du scrutin, la MOE UE relève le caractère flexible mais improvisé dans la décision prise par la CENI signifiant qu'au second tour, seule une pièce d'identité suffisait pour voter dès lors que tout citoyen figurait sur la liste électorale de son bureau de vote. La MOE UE note que cette pratique est un phénomène récurrent, déjà observée par les MOE UE de 2002 et de 2013. Soulevant l'initiative de la CENI pour son caractère inclusif, la MOE UE s'interroge à long terme, tout comme le CFM lors de ses ateliers du 6 décembre, sur la pertinence de conserver ou non l'usage de la carte d'électeur dans le processus électoral.

La MOE UE regrette que le service de vérification d'inscription sur les listes électorales via la plateforme Internet de la CENI, hors service peu avant le premier tour, n'ait pas été rétabli entre les deux tours.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Campagne électorale caractérisée par la proximité avec les électeurs et la vulgarisation des programmes des candidats

Dès l'annonce des résultats définitifs du premier tour, les deux candidats se sont lancés dans des activités de précampagne en remerciant leurs électeurs respectifs. Le candidat Marc Ravalomanana (n°25) s'est déplacé dans les régions où il avait obtenu

moins de voix en l'occurrence à Atsinanana, Diana et Amoron'i Mania pour rencontrer à huis-clos ses délégués et ses nouveaux alliés et définir la nouvelle stratégie de campagne pour le second tour. Quant au candidat Andry Rajoelina (n°13), il est resté dans la capitale (centre et périphérie d'Analamanga) où il a entamé des descentes dans les quelques *fokontany* des quartiers populaires, pour faire une donation de kits scolaires pour 3 000 élèves et inauguré des bornes fontaines. En outre, dans le cadre des activités de l'Initiative Emergence Madagascar (IEM), le candidat Andry Rajoelina (n°13) a organisé une conférence sur la sécurité le 29 novembre pour apporter des réponses à l'insécurité et rétablir l'autorité de l'Etat. De même, les deux candidats finalistes ont pris part à la réunion du Groupement des Entreprises de Madagascar le 3 décembre pour proposer des solutions aux inquiétudes des entrepreneurs malgaches et étrangers. En revanche, dans plusieurs régions, les groupes de soutien des deux candidats ont rencontré des maires et des élus, y compris ceux du HVM du candidat Hery Rajaonarimampianina (n°12) qui visaient à définir le rôle de chacun dans la campagne du second tour.

La campagne électorale du second tour a débuté le 4 décembre à 6h du matin et s'est terminée le 17 à minuit. En général, la campagne s'est déroulée dans le calme mais a été emmaillée de quelques incidents violents. Les deux candidats ont choisi de tenir une séance de prière chacun pour commencer leur campagne. Le candidat Marc Ravalomanana (n°25) a tenu une séance de prière officiée par des pasteurs de la FJKM à son quartier général le matin du 4 décembre avec ses partisans ; quant à Andry Rajoelina (n°13), il s'est déplacé à l'Ilot de la Vierge, à Ampefy un lieu de procession des fidèles catholiques dans la région Itasy pour prier avec ses partisans.

Concernant la stratégie de campagne, les deux candidats ont adopté une approche différente de celle du premier tour, en favorisant une campagne de proximité de porte-à-porte où les électeurs d'une communauté donnée ont été sensibilisés et mobilisés par leurs paires. Aussi, les QG des deux camps ont procédé au remplacement de leurs délégués dans certaines localités, surtout dans les *fokontany* ou districts où ils ont rencontré des difficultés pour l'obtention des PV durant le premier tour. La campagne s'est caractérisée par moins de spectacles et divertissements et plus de substance et messages ciblés expliquant parfois le contenu des programmes des candidats, respectivement l'IEM et le Madagascar Action Plan (MAP 2). Les deux camps se sont activés davantage aux niveaux des communes et *fokontany* que des chefs-lieux de districts pour toucher plus d'électeurs. S'agissant du contenu des interventions, les candidats ont évoqué leur passé politique et primé leur expérience pour convaincre les électeurs de voter pour eux et dénigrer l'adversaire. Les deux candidats ont utilisé également des spécimens de bulletins uniques pour sensibiliser les électeurs sur comment voter et éviter les votes invalides. De même, ils ont incité les électeurs à voter massivement le jour du scrutin.

En début de campagne, les déplacements des candidats se sont intensifiés dans les régions côtières du nord et de l'est afin de récupérer les voix attribuées au candidat du HVM et convaincre les électeurs récalcitrants du premier tour. Les candidats ont évoqué

l'insécurité et les moyens pour rétablir la sécurité à Madagascar lors de leurs rencontres avec les électeurs. Cependant, les nouveaux soutiens politiques aux deux candidats se sont très peu mobilisés sur le terrain pour renforcer leur campagne.

La MOE UE a observé 86 événements de campagne dans 18 des 22 régions du pays, 46 du candidat Andry Rajoelina (n°13) et 40 pour le candidat Marc Ravalomanana (n°25). S'agissant des moyens de campagne, les candidats ont déployé des moyens comparables mais moins conséquents qu'au premier tour : camions sonores portant des affiches des candidats ; hélicoptères pour chaque déplacement ; groupes artistiques ou artistes reconnus pour animer des événements festifs. La MOE UE a pu observer chez les deux camps : (i) la présence d'autorités étatiques autres que les élus dans certains événements de campagne ; (ii) le remboursement des frais de transport ; (iii) et, le transport organisé pour les partisans. Par ailleurs, des T-shirts, parapluies, paréos, casquettes, chapeaux en paille et produits de première nécessité ont été distribués.

La MOE UE a constaté le respect du silence électoral dans l'ensemble des régions couvertes par son déploiement. Néanmoins, la Mission informe qu'à la veille du scrutin, elle a reçu diverses allégations des candidats s'accusant mutuellement de préparer « des fraudes ». Ces allégations se sont multipliées jusqu'au soir du scrutin et ont marqué un contraste flagrant avec le comportement responsable des forces de sécurité et des citoyens malgaches. Le même soir, les deux candidats ont déclaré être convaincus de leur victoire.

ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE

Des face à face entre les candidats dans les médias publics et de la partialité dans les médias privés

Durant la période de « précampagne », les médias audiovisuels privés ont relayé les activités des deux candidats, tout en favorisant le candidat Andry Rajoelina (n°13). Seule la radio RDB a été équitable vis-à-vis des deux candidats alors que la chaîne IBC n'a pas relayé leurs activités. Le Midi de Madagasikara et L'Express de Madagascar ont couvert majoritairement le candidat Andry Rajoelina (n°13).

Pendant la campagne du second tour, les médias audiovisuels publics ont couvert d'une manière égale les deux candidats conformément aux plannings et dispositions de la CENI. Ainsi, chacun des candidats a bénéficié d'un temps de parole quotidien de cinq minutes et de 45 minutes à quatre reprises les 5, 7, 12 et 14 décembre. Les candidats se sont retrouvés à deux reprises pour des face à face diffusés en direct sur les radio et télévision publiques malgaches. La MOE UE regrette que les quatre débats prévus initialement entre les candidats ou leurs représentants aient été transformés en temps de parole de 45 minutes.

Pour les médias privés, le monitoring de la MOE UE, a indiqué que la couverture éditoriale des candidats était partielle favorisant l'un ou l'autre des candidats à l'exception de la radio RDB et du quotidien Midi Madagasikara. Ainsi, Viva TV, TV Plus, Antsiva et l'Express de Madagasikara ont favorisé le candidat Andry Rajoelina (n°13), tandis que IBC a favorisé le candidat Marc Ravalomanana (n°25). Le monitoring a conclu que la couverture éditoriale des candidats était en corrélation avec la publicité électorale payante, qui représentait 62 % du total de la couverture dans la presse écrite et 25 % dans l'audiovisuel privé.

Les médias ont par ailleurs diffusé tout au long de la campagne les spots d'éducation civique des électeurs en particulier ceux de la CENI, cependant la couverture de la campagne a été émaillée de la diffusion des médias privés des invectives et des discours haineux venant des camps partisans des deux candidats.

Enfin, les médias monitorés ont respecté le silence électoral à l'exception de la radio Antsiva, qui, dans son journal de midi du 18 décembre, a fait un rappel historique des élections depuis 2002 tout en mettant en avant les aspects négatifs concernant le candidat Marc Ravalomanana (n°25).

PARTICIPATION DES FEMMES

Les femmes présentes dans le processus électoral mais peu nombreuses aux échelons de décision

Au premier tour aucune femme candidate n'a dépassé le seuil de 1 % des suffrages. Par ailleurs, le total des suffrages obtenus par les cinq candidates parmi les 36 représentait 2 % des suffrages exprimés. Les données collectées par la MOE UE pendant le second tour confirment que la participation des femmes reste faible dans la vie publique et leur inclusion dans les positions de décision est marginale. Dans les bureaux de vote observés au second tour, les femmes représentaient 35 % de tous les membres des bureaux de vote, mais seulement 16 % parmi les présidents. Dans 23 % des bureaux de vote, il n'y avait aucune femme membre, alors que dans 1,1 % d'entre eux il n'y avait que des femmes. Au début de la campagne du second tour, le Conseil National des Femmes de Madagascar a adressé une lettre ouverte aux candidats les invitant à entendre la voix des femmes qui représentent plus de la moitié de la population.

DROITS HUMAINS ET GROUPES VULNERABLES

Les droits des personnes handicapées insuffisamment pris en compte

Bien que reconnus dans les textes de lois, les droits des personnes en situation de

handicap (PSH) n'ont pas fait l'objet de mesures d'application pour les rendre effectifs. La loi électorale permet aux personnes handicapées de se faire assister par un électeur de leur choix, cependant aucune mesure spécifique n'est envisagée pour l'éducation électorale ou une participation autonome des PSH lors du processus électoral. Comme la loi n'envisage pas de mécanismes spéciaux facilitant l'inclusion des électeurs non-voyants, sourds-muets et porteurs d'un handicap physique, leur vote n'a pas été pleinement garanti.

L'accès aux messages de sensibilisation et à l'information pour les électeurs non-voyants et sourds-muets, l'accès aux lieux de vote pour les handicapés physiques, l'accès au matériel électoral pour les électeurs non-voyants ont été ignorés pour ces groupes vulnérables lors du second tour. La MOE UE a évalué que 36 % des bureaux de vote n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le vide juridique concernant le droit de vote des personnes hospitalisées ou en détention préventive ont également été évoqués par des interlocuteurs. La MOE UE soutient vivement l'introduction de mécanismes spéciaux, afin de remédier à ce vide juridique et garantir une plus grande inclusivité.

Peu avant le scrutin, la Commission Nationale Indépendante de Droits de l'Homme comptait environ 90 plaintes, dont une seule portait sur l'élection et concernait un cas d'abus d'autorité au district de Maevantanana, région de Betsiboka. Pour le second tour, la Commission a redéployé 11 représentants dans autant de régions. Le 6 décembre, la Commission a présenté le rapport préliminaire de sa première année d'activités, relevant en-dehors des aspects techniques, le manque de moyens humains et financiers pour accomplir son mandat ; et, le défaut de moyens coercitifs pour faciliter la mise en œuvre de ses décisions.

JOUR DU SCRUTIN

Une participation pacifique de moins d'un électeur sur deux

Le second tour du scrutin présidentiel du 19 décembre s'est déroulé pendant la saison des pluies, voire en saison cyclonique. La MOE UE rappelle qu'en dépit de la disposition légale stipulant que le scrutin doit se tenir en saison sèche, la HCC l'a interprétée comme une option préférentielle pour être conforme à la Constitution. Pour autant, la MOE UE constate que le jour du vote aura offert des conditions climatiques acceptables pour la tenue du scrutin sur une majorité du territoire.

La MOE UE déplore l'acte de banditisme survenu le jour du vote qui, dans le district d'Ankazoabo de la région d'Atsimo-Andrefana, qui a vu l'assassinat de deux membres de bureaux de vote. La MOE UE renouvelle ses félicitations aux forces de sécurité qui composent l'État-major mixte opérationnel, tant au niveau local qu'au niveau national pour leur engagement, et ce depuis la tenue du premier tour, ainsi que les observateurs

nationaux et les délégués pour leur implication dans ce processus démocratique.

Le même corps électoral composé de 9 913 599 citoyens était appelé aux urnes dans 24 852 bureaux de vote, après que la CENI aient pris les mesures nécessaires pour que les trois bureaux qui n'avaient pas ouverts au premier tour (pour des raisons sécuritaires ou en raison de l'absence des membres du bureau de vote) soient cette fois en capacité de fonctionner. La MOE UE félicite la CENI et ses démembrements pour ses efforts fournis afin de tenter que tous les bureaux soient en capacité d'ouvrir, même celui affecté par l'acte de banditisme, puisqu'au moment de publier cette déclaration, la CENI n'a pas reçu d'information portant sur la non ouverture d'un ou plusieurs bureaux.

La MOE UE relève la pertinence pour la CENI d'avoir mis en place un système de traçabilité des carnets de bulletins uniques et d'avoir prévu un stock en cas de besoin. Ces dispositifs se sont révélés efficaces et utiles dans la nuit du 18 au 19 décembre, lorsque huit lots de bulletins provenant du centre de vote CEG Ambohipo lui ont été rapportés à son siège. La CENI a pu dès le début du scrutin y remplacer les bulletins manquants dans le bureau de vote concerné.

Comme au premier tour, le scrutin s'est déroulé dans le calme à travers le pays, favorisé cette fois par l'absence d'interférence perturbatrices d'activités de distribution de cartes d'électeur à proximité des bureaux de vote. La MOE UE s'est déployée dans 577 bureaux de vote, dont 41 % en milieu urbain, et 59 % en milieu rural. Elle évalue aussi sa capacité d'avoir observé le vote de plus 5 000 électeurs. Pour toutes les étapes du scrutin, la MOE UE a jugé les opérations transparentes, et considéré les performances des membres des bureaux de vote bonnes ou très bonnes.

Le second tour de l'élection présidentielle de 2013, alors couplé aux élections législatives, avait connu une baisse de participation (61,56 % versus 51,72 %). Rappelant que le taux de participation du premier tour de l'élection 2018 s'est élevé à 53,95 %, le même comportement de baisse significative a été observé tendant vers la participation de moins d'un électeur sur deux. L'évolution de la participation au cours du vote présente un comportement comparable à celui du premier tour. Enfin, la plus grande simplicité du vote du second tour a rendu plus fluide le passage des électeurs dans les bureaux de vote, qui ajoutée à cette baisse de participation a amplifié la diminution des files d'attente à l'extérieur des bureaux.

Des ouvertures des bureaux de vote sans irrégularité

Les ouvertures des bureaux de vote observées se sont déroulées dans un climat de calme, et ont été ordonnées et efficaces. Un cas, soit moins de 2 % des observations de la MOE UE, a ouvert avec plus d'une heure de retard. Le phénomène de retard de moins de 30 minutes, dans près de la moitié des observations, a correspondu davantage à des préparatifs organisationnels par les membres de bureaux plutôt qu'un manque de matériel.

La MOE UE regrette que ne soit pas consigné dans les procès-verbaux, en autres, le

nombre de bulletins reçus, cette information n'ayant en effet été vérifiée par les membres des bureaux de vote que dans un cas sur deux. Aucune irrégularité n'a été observée sur cette phase d'ouverture.

Des conditions de vote fluides et aussi bien maîtrisées qu'au premier tour

Bien que très peu observé, pour le vote par dérogation, la MOE UE salue la mesure de prévention de votes irréguliers prise par la CENI consistant à collecter non seulement les ordres de mission des électeurs concernés, mais aussi leur carte d'électeur. La MOE UE n'a pas été témoin d'usage de bulletins pré-cochés comme relayé sur les réseaux sociaux.

Dans plus de 98 % des bureaux observés, l'ensemble des cinq membres étaient présents lors des opérations de vote, malgré des préoccupations entre les deux tours quant à des transfuges significatifs de membres pour devenir délégués des candidats. Si ce phénomène a pu se produire, les démembrements de la CENI ont su y répondre. Les deux candidats ont été en capacité de déployer leurs délégués dans plus de 90 % des bureaux observés, augmentant leur présence par rapport au premier tour, respectivement de 4 points pour le candidat (n°13) (avec 98 %), et de 12 points pour le candidat (n°25) (avec 92 %). La MOE UE a aussi observé les déploiements des trois principaux groupes d'observateurs nationaux, à savoir : (i) KMF/CNOE, dans 13 % des cas, (ii) J&P dans 6 % des cas, et (iii) l'Observatoire *Safidy* dans 15 % des cas, marquant des évolutions par rapport aux observations de la MOE UE du premier tour, où ces taux furent respectivement de 11 %, 14 %, et 19 %.

Les procédures de vote parmi les plus sensibles, telles que les doubles signatures des membres de bureaux de vote au dos des bulletins, les signatures par les électeurs sur les listes d'émargement, l'usage de l'encre indélébile ou le secret du vote ont à nouveau été observés systématiquement dans des proportions supérieures à 95 %. La vérification des documents d'identité a été observée systématiquement dans 82 %, mais celle du contrôle de l'encre que dans un tiers des cas comme au premier tour. La MOE UE a été témoin, comme au premier tour, de rares cas d'électeurs autorisés à voter sans fournir les bons justificatifs, tout en étant inscrits sur les listes. La MOE UE a aussi été informée par les démembrements d'une localité des efforts de ces derniers pour remplacer quelques listes électorales déployées dans des mauvais bureaux de vote. Enfin, la MOE UE n'a pas observé de vote avec de fausses pièces d'identité ou fausses cartes d'électeur.

Des fermetures et dépouillements des votes mieux maîtrisés qu'au premier tour

Trois caractéristiques portant sur les fermetures et les dépouillements des votes contrastent avec le premier tour, plus précisément : (i) la quasi-absence d'électeurs en attente de voter à l'entrée de bureaux de vote au moment de la fermeture, (ii) une plus faible participation de citoyens intéressés d'assister au processus de dépouillement,

opération pourtant publique par nature, et enfin (iii) une nette amélioration dans la conduite des opérations de dépouillement par les membres des bureaux de vote, y compris pour le remplissage des procès-verbaux. Un cas a été observé où la fermeture s'est déroulée avec plus d'une heure de retard. Dans les près de 50 fermetures observées par la MOE UE, à l'exception d'un ou deux cas, la présence des délégués des candidats était effective.

La MOE UE relève que la nécessité de rapporter sur les procès-verbaux les nombres de bulletins non utilisés n'a été suivie que dans deux cas sur trois. Pour les nombres de signatures contenus sur les listes d'émargement, cela n'a été inscrit sur les procès-verbaux que dans trois cas sur quatre, et enfin pour les nombres de bulletins annulés, cela n'a été notifié que dans quatre cas sur cinq. La MOE UE regrette que les enveloppes inviolables n'aient été utilisées que dans les trois quarts des cas observés, et que, comme au premier tour, elle regrette que les procès-verbaux n'aient été affichés à l'extérieur des bureaux que dans deux cas sur cinq.

OBSERVATEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Groupes d'observateurs nationaux

En organisant des conférences de presse et en publiant des déclarations préliminaires et définitives post-électorales du premier tour, les deux principaux groupes d'observation nationale, constitués de Observatoire

Safidy - composante du projet FANOA, d'une part, et du Comité national pour l'observation des élections (KMF/CNOE), associé au Commission pontificale Justice et Paix (J&P), et Liberty 32 d'autres part, ont chacun participé à enrichir les leçons du premier tour, utiles pour la CENI. Outre les recommandations qui y sont présentées sur différentes phases du processus, Observatoire *Safidy* a présenté la concordance des résultats de la CENI avec ceux qu'elle a collectés au niveau de 4 200 bureaux de vote. La MOE UE a aussi apprécié, l'initiative prise par Observatoire *Safidy* pour avoir transmis le 20 novembre à la HCC, entres autres, ses analyses sur les données et résultats publiés par la CENI correspondant à ses zones d'observation.

Pour le 2^{ème} tour, l'Observatoire *Safidy* a rédéployé environ 7 350 observateurs et se confirme comme la plus importante mission d'observation par la société civile malagache représentant plus d'une centaine d'OSC dans ces zones d'intervention. L'Observatoire *Safidy* a mis en place un centre de traitement coordonné par une cellule de veille permettant de recevoir et analyser les données transmises par ses observateurs, ainsi que de traiter plusieurs problèmes signalés en temps réel avec la présence et la collaboration de la CENI, la CNIDH, les Forces de sécurité et du projet PEV.

Les autres groupes d'observateurs nationaux ont été capables de renouveler les déploiements de leurs observateurs dans les mêmes conditions qu'au premier tour ; à savoir près de 1 300 observateurs pour CNOE, 200 observateurs pour L32. J&P n'a été en mesure de ne déployer que de l'ordre de 2 000 observateurs contre plus de 4 000 au premier tour, faute de ressources comparables à celles du premier tour.

Projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections

Fort de acquis du premier tour, le projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections (PEV), financé par l'UE, a renouvelé son initiative innovante du premier tour, en reconduisant au sein de son quartier général le regroupement des représentants des forces de défenses et de sécurité, et de la CENI parties prenantes du dispositif d'alerte précoce et de réponse rapide. La MOE UE salue ce projet pour la pertinence de ses activités. Fort de la reconnaissance des institutions et organisations partenaires, ce projet a reçu le 13 décembre de nouveaux financements de l'UE lui permettant d'être en capacité d'élargir son champ d'actions pour les élections législatives prévues en 2019, en couvrant non plus 15 régions, mais la totalité des 22 régions.

Observation internationale

L'Union africaine (UA) a conservé une équipe d'encadrement pour couvrir la période d'entre les deux tours. Les principales missions déployées au premier tour, plus spécifiquement celles de la SADC et de l'Organisation internationale pour la francophonie, ont reconduit leur déploiement du premier tour y compris l'UA. Une mission de la Commission de l'Océan Indien s'est déployée pour la première fois pour ce second tour. A la veille du scrutin et suite à une initiative de la mission de l'UA, les membres du Groupe International de Soutien à Madagascar (GIS-M), ainsi que les missions d'observation électorale pré-citées, et les Nations Unies ont appelé « les candidats à respecter les lois, les règlements en vigueur et les Institutions, » et à « s'abstenir de tout acte qui soit de nature à perturber le parachèvement du processus en cours, tout en les exhortant d'attendre la publication des résultats officiels des organes compétents et recourir aux voies légales du contentieux. »

TRAITEMENT DES RÉSULTATS

L'audit international du logiciel de traitement des résultats décidé pour accentuer la transparence

La MOE UE salue l'initiative de la CENI d'avoir conduit du 3 au 6 décembre, un audit indépendant et international, avec l'appui d'experts d'un cabinet d'audit londonien et des Nations Unies, de ses logiciels de traitement des résultats en présence des

techniciens représentants des candidats. Alors que les termes de référence et le code de bonne conduite avaient été acceptés par les délégués des deux candidats, la MOE UE relève que l'audit a conclu le 7 décembre, lors d'une restitution publique, entre autres, que les deux systèmes de traitement, aux niveaux des SRMV et de la CENI, sont fiables, et faciles d'utilisation. La prise en compte par la CENI des recommandations à court terme portant sur des améliorations des systèmes de sécurité constitue de nouveaux gages de confiance dans la capacité de la CENI à publier des résultats fiables.

La MOE UE rappelle qu'au premier tour, 29 des 36 candidats n'avaient vu leur score évoluer - à 0,01 % près - entre les résultats provisoires de la CENI et ceux définitifs de la HCC, alors que chacune de ces institutions avait utilisé des logiciels distincts. Les seuls sept modifications de scores (de 0,01 à 0,06 %) se justifiaient par des redressements conduits par la HCC en raison de décalages de transcription de résultats dans les procès-verbaux.

Conduite des traitements des résultats dans le même esprit de transparence qu'au premier tour

Nonobstant les possibles variations des conditions climatiques et donc les impacts sur les acheminements des plis entre les deux tours, la MOE UE avait pu constater au premier tour que seules deux SRMV avaient clôturé dès le deuxième jour de leurs activités, puis 19, 39, et 59 SRMV avaient à leur tour achevé leurs opérations, respectivement aux troisième, quatrième et cinquième jour du processus. La CENI avait reçu le 16 novembre le dernier pli en provenance du district d'Amboasary Atsimo dans la région d'Androy.

Au moment de la publication de cette déclaration préliminaire, la MOE UE relève que la quasi-totalité des 119 SRMV poursuivent leurs travaux. La MOE UE félicite la CENI d'être à l'origine pour la première fois d'une publication de résultats centralisés, bien que partiels et provisoires, distinguant les bulletins blancs des bulletins nuls.

La MOE UE encourage les délégués des candidats et les observateurs nationaux à poursuivre leur observation à la fois dans les SRMV et à la CENI, où des protocoles ont été mis en place pour encadrer les opérations de traitement des résultats dans le même esprit de transparence observé au premier tour. La MOE UE encourage encore la CENI et la HCC lors de leur publication et proclamation des résultats à renouveler leur mode de publication offrant une traçabilité exemplaire des résultats par bureau de vote.

Enfin, la MOE UE appelle les deux candidats et leurs sympathisants à faire preuve de retenue durant cette phase de traitement des résultats en réitérant que tout différend pouvant découler du processus électoral devra être résolu de manière pacifique par le biais des mécanismes juridiques en place.

Une initiative non-officielle de la CENI de remontées d'échantillons de résultats promise à l'avenir à davantage de concertation et de d'anticipation

Par ailleurs, la CENI a sollicité auprès du KMF/CNOE, de J&P et des Mpanazava (Éclaireuses) que plusieurs centaines de leurs volontaires leur transmettent des photographies de procès-verbaux affichés à l'extérieur des bureaux de vote. Bien que cette remontée des résultats n'entre pas dans le processus officiel de traitement des résultats, la MOE UE reconnaît la pertinence de l'objectif attendu de cette remontée « instantanée » d'un échantillon de résultats le soir du scrutin. A l'avenir, un tel dispositif mériterait au préalable d'être approfondi, notamment suivant un cadre de concertation, voire en répondant à certaines dispositions.

Par ailleurs, la MOE UE a relevé la décision de la CENI du 18 décembre d'interdire toute activité de sondages à la sortie des bureaux de vote. Cette mesure préventive intervient après une polémique survenue le jour de scrutin du premier tour, lorsque des activités de sondages de ce type, restées au niveau d'enquêtes et sans publication, furent constatées et déjà interdites.

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La grande majorité des recours à la HCC ont été rejetés en la forme au premier tour

La loi prévoit un délai qui court du lendemain du scrutin à la publication des résultats provisoires pour déposer les recours portant sur les opérations de vote, et, deux jours après la publication des résultats provisoires pour contester les résultats. Ce délai est jugé extrêmement court pour garantir un recours effectif conformément aux standards internationaux. La réception des requêtes a été clôturée le 20 novembre 2018 à 24h et la HCC avait sept jours pour statuer sur les requêtes et proclamer les résultats définitifs. Par son arrêt n°11-HCC/AR du 28 novembre 2018 portant proclamation des résultats officiels du premier tour, la HCC a également traité les 14 requêtes déposées. Neuf ont été jugées non-recevables pour non-respect de formalités légales. Deux requêtes ont été jugées fondées en partie, apportant des redressements de résultats dans deux bureaux de vote et les autres ont été rejetées sur le fond.

La MOE UE relève les efforts de communication de la Cour concernant la compilation des résultats du premier tour ainsi que leur publication par bureau de vote. Constatant qu'elle améliore ses procédures de ramassage des plis électoraux pour réduire les délais de traitement, la MOE UE l'encourage à poursuivre ses travaux dans l'esprit des lois.

En matière d'infractions pénales électorales, quatre dossiers ont été communiqués par les Tribunaux de Première Instance de : Taolagnaro, région Anosy ; Mahajanga, région de Boeny ; et, deux du Parquet d'Antananarivo. Pour les deux derniers, le 14 décembre, le parti Tiako i Madagasikara (TIM) a introduit une plainte concernant des doléances des électeurs sur des opérations frauduleuses liées aux cartes d'électeur constatées ; et, le

17 décembre, la CENI a reçu une plainte pour diffamation du candidat Andry Rajoelina (n°13) qu'elle a transféré au Parquet. La CENI a également déposé une plainte contre X relative à l'incident qui s'est déroulé le matin du scrutin et visait la disparition de bulletins de vote du bureau de vote de Ambohipo. Les autorités compétentes poursuivent les enquêtes.

Vous pouvez télécharger ici la version PDF de cette déclaration préliminaire:

 [20181221_declaration_preliminaire_second_tour.pdf](#)

Pour plus d'information, merci de contacter :

Silvia de Félix, Attachée de presse de la MOE UE Madagascar 2018

Téléphone : +261 34 35 764 66 ; +261 32 22 001 29

courriel : silvia.defelix@moeue-madagascar2018.eu.

Union européenne - Mission d'observation électorale à Madagascar 2018

Tour Orange, 27ème étage, Rue Ravoninahitriniarivo, Ankorondrano, BP 3019

101 Antananarivo - Madagascar

www.eeas.europa.eu

Source URL:

http://eueuropaeas.fpfis.slb.ec.europa.eu:8084/election-observation-missions/eom-madagascar-2018/55930/moe-ue-madagascar-2018-une-participation-pacifique-des-citoyens-avec-une-am%C3%A9lioration-du_fr